



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES**

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2014

N° 2014-02-13-02

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE FOOT DE LA
COMMUNE DE COOLUS**

Le 13 février 2014 à 20 h 30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 6 février 2014

Date d'affichage de la convocation : 6 février 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET - Mme LE LAY - M. BISSON -
Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.

M. LHENRY – Mme MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT -Mme MOREAU
- M. CAILLOT – Mme LEFORT - Mme THILLY - Mme MASSON - M. ANTUNES –
Mme CORREIA – M. CARRASCO.

EXCUSÉS : M. CHOUARD donne pouvoir à M. BISSON
 M. BESSON

ABSENTS : Mme DORTA
 M. PERNET
 Mme GABREL
 M. SMITH

<u>Membres en exercice</u> :	29
<u>Membres présents</u> :	22
<u>Procurations</u> :	1
<u>Votants</u> :	23

Secrétaire de séance : M. SARTELET

**2/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE FOOT
DE LA COMMUNE DE COOLUS**

Rapporteur : M. LHENRY

Considérant que le développement du nombre de licenciés de l'Etoile Sportive de Fagnières conjugué à la disparition du terrain d'entraînement situé près de la piscine Tournesol de Fagnières (impacté par le projet de pole aquatique communautaire) nécessite de trouver une solution de substitution à l'extérieur de la commune.

Considérant que pour permettre aux équipes de l'Etoile Sportive de Fagnières de continuer à s'entraîner, la commune de Coolus accepte de mettre à disposition de la commune de Fagnières, son terrain de football et les équipements afférents.

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser cet engagement à travers une convention d'utilisation, qui précise les modalités précises de mise à disposition ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI l'exposé qui précède,

ACCEPTE la mise à disposition du terrain de foot de la commune de Coolus pour les activités de l'Etoile Sportive de Fagnières ;

DE DIRE que cette mise à disposition s'effectuera à titre gracieux, en échange de l'entretien du terrain par les services de la Ville de Fagnières ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultat du vote :

- Voix pour : 23

- Voix contre : 0

- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX